



Conseil général

Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021

A la salle des Remparts à Rue – 19h30

Présent/e/s Nicole Barbey, Gérald Borcard, Arnaud Boschung, Sophie Bosson, Francis Braillard, Tanguy Chatton, Sylvain Chevalley, Marine Clément, Franco de Andrea, Yanessandre de Andrea, Pierre-Alain Deillon, Magali Gianella, François Menétrey, Gaétan Mouron, Myriam Mouron, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Olivier Pittet, Samuel Prélaz, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Mathieu Senn, Michèle Senn, Charlotte Surchat et Elodie Vaucher.

Conseil communal : Joseph Aeby, Pierre-Louis Fossati, Christophe Martin, Patrick Périsset, Antoinette Piccand et Bernard Savio.

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet et la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Cédric Bays, Chantal Bosson, François Bosson, Magalie Conus, Sylvie Wenger et Alain Chollet

Présidence Maxime Punitharangitham



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, M. Christophe Dutoit pour « La Gruyère », Mme Maude Tornare pour « La Liberté » et excuse M. Dominique Ayer pour le journal « La Feuille Fribourgeoise ». Il remercie également les quelques personnes dans le public de s'être déplacées à Rue ce soir pour assister aux débats. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général.

M. le Président rappelle qu'en raison de la pandémie et des mesures sanitaires qui vont de pair, le plan de protection nous impose de garder le masque durant toute la soirée et également lors des prises de parole. Il remercie chacun et chacune de bien vouloir se désinfecter les mains avant d'utiliser le micro. Pour éviter les déplacements dans la salle, les scrutateurs se chargeront de faire circuler les micros.

Ce soir, le bureau est composé de M. Maxime Punitharangitham, Président, de Mme Myriam Mouron, Vice-Présidente, de Mme Marine Clément, scrutatrice, et de MM. Arnaud Boschung et Francis Braillard, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

Il constate que **25** membres du législatif sont présents et **5** sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **13** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

M. Maxime Punitharangitham relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 18 novembre 2021, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, aux piliers publics, sur Illiwap et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte.

M. Maxime Punitharangitham donne lecture de l'ordre du jour et annonce deux modifications. En effet, suite aux remarques de la Commission financière et en application du règlement des finances, il ressort que la limite d'activation des investissements au bilan est fixée à CHF 25'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil doivent être portés au compte de résultat. Dès lors, l'investissement 2.2.1.9 portant sur la réfection des places autour des compacteurs ne concernera que la partie relative à Promasens, pour un montant de CHF 40'000.00. Quant à l'investissement 2.2.1.12 de CHF 20'000.00 pour la réfection de la façade de la salle des Remparts, ce dernier est retiré de l'ordre du jour. Le rapport de la Commission financière sera rajouté au point 8.

En ce qui concerne le point 2.2. en lien avec le budget des investissements, le bureau du Conseil général propose, pour faciliter la compréhension, de traiter chaque investissement dans sa globalité, soit une présentation de l'investissement, le préavis de la Commission financière, le débat et les questions et finalement, le vote. **M. le Président** relève encore que le budget des investissements fera ensuite l'objet d'un vote final au point 2.2.3.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour modifié est accepté **à l'unanimité** des membres présents.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

1. Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021 a été transmis par courriel le 07 octobre 2021. Sans commentaire, ce dernier est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Budgets 2022

2.1. Présentation du budget de résultat

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Sans transition, **M. le Président** passe la parole à M. Christophe Martin, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce premier budget de résultat.

M. Christophe Martin explique que le Conseil communal présente ce soir le budget 2022 pour la première fois sous la forme MCH2. Ce budget de résultat présente un excédent de charges **de CHF 241'498.30, soit CHF 988.70 de plus** que le budget précédent. 2022 est une année particulière car c'est la première fois que le plan comptable est présenté sous cette forme. Il a été assez ardu de l'élaborer, les chiffres sont arrivés juste à temps pour être livrés et il remercie le personnel administratif pour l'effort fourni. Cette nouvelle méthode implique une présentation revue, une attribution des charges et des recettes par dicastères, avec une augmentation très grande du nombre de positions. Elle permet d'avoir des valeurs pour les budgets 2021 et 2022 ; malheureusement, le réel 2020 ne peut pas être présenté puisqu'il a été validé sous l'ancienne forme par le Conseil général et le canton. Nous partons pour un processus compliqué sur 2 ans. Cette année, il est impossible de vérifier si le budget tient la route par rapport aux valeurs 2020 ; cependant, jusqu'à la fin 2023, c'est-à-dire pour le budget 2024, les comptes également effectifs seront difficiles à être analysés. L'année prochaine, le Conseil communal présentera les chiffres réels des comptes 2021 sous la forme MCH1. Cela signifie qu'il se déplacera dans les groupes pour expliquer quelles sont les évolutions et qu'est-ce que cela signifie dans le détail.

M. Christophe Martin précise que le budget a été établi avec la participation de tous les dicastères ainsi que les associations intercommunales en fonction de leurs besoins ; il précise également que ce n'est pas seulement la commune qui rentre dans ce nouveau modèle mais également les associations et autres qui sont liées à notre commune...donc tout change. Par rapport au budget 2021, nous prévoyons un excédent de charges quasiment à l'identique ; les charges se montent à **CHF 8'121'019.50**, soit une hausse de 7.43 % par rapport au budget 2021 et les produits à **CHF 7'879'521.20**, soit également une hausse de 7.66 % pour un résultat à l'identique en excédant de charges. Il propose de passer en revue de manière succincte les comptes de résultat.

0 Administration générale : le budget des charges se monte à **CHF 976'573.30** pour des produits à hauteur de **CHF 350'600.00**.

1 Ordre et sécurité publics, défense : le budget des charges se monte à **CHF 111'167.30** pour des produits à hauteur de **CHF 60'000.00**.

2 Formation : le budget des charges se monte à **CHF 2'983'203.90** pour des produits à hauteur de **CHF 779'430.20**.

3 Culture, sport et loisirs : le budget des charges se monte à **CHF 149'366.60** pour des produits à hauteur de **CHF 37'000.00**.

4 Santé : le budget des charges se monte à **CHF 729'000.00** pour des produits à hauteur de **CHF 4'000.00**.

5 Prévoyance sociale : le budget des charges se monte à **CHF 1'745'199.00** pour des produits à hauteur de **CHF 992'800.00**.

6 Trafic et télécommunications : le budget des charges se monte à **CHF 434'550.60** pour des produits à hauteur de **CHF 115'000.00**.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire : le budget des charges se monte à **CHF 887'458.80** pour des produits à hauteur de **CHF 870'500.00**.

8 Economie publique : le budget des charges se monte à **CHF 37'000.00**.

9 Finances et impôts : le budget des charges se monte à **CHF 67'500.00** pour des produits à hauteur de **CHF 4'670'191.00**.

M. Christophe Martin rappelle ainsi que le tableau final présente des charges à hauteur de **CHF 8'121'019.50** et un produit de **CHF 7'879'521.20**, soit un excédent de charges de **CHF 241'498.30**. Ce budget a été fait sur une base réaliste. Sans trop de surprise, nous devrions avoir un budget équilibré à la fin 2022.

M. Maxime Punitharangitham remercie M. Christophe Martin pour sa présentation et passe la parole à la Commission financière.

2.1.1. Rapport de la Commission financière

M. Franco de Andrea relève que la Commission financière a rencontré **M. Christophe Martin** le 16 novembre 2021 pour examiner les budgets 2022 ainsi que les demandes de crédit pour les objets financiers et s'est ensuite réunie le 23 novembre 2021 pour analyser les documents et rédiger le présent rapport. Il rappelle que dite commission se prononce sur l'angle de l'engagement financier uniquement.

M. Franco de Andrea donne lecture du rapport de la Commission financière qui préavis favorablement ce budget, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 241'498.30 pour un total de charge de CHF 8'121'019.50**. Elle invite les membres du Conseil général à accepter ce budget, dont le déficit peut être supporté par la fortune non affectée de la commune. Les commentaires relatifs à certains chapitres figurent sur le document annexé au présent procès-verbal (*annexe I*).

2.1.2. Questions et débats

M. le Président ouvre les débats. Au nom du Groupe Entente, **Mme Michèle Senn** constate qu'au chapitre n°7690.3132.00 figure un montant de CHF 3'000.00 pour la Cité de l'Energie ; elle souhaite connaître à quoi correspond ce montant. **M. Christophe Martin** explique qu'il s'agit d'une participation à cette association qui nous permet d'avoir des avantages d'ordre technique et administratif pour tout ce qui est liée aux positions de l'énergie.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet le budget de résultat au vote final.

2.1.3. Vote final du budget de résultat

Le budget de résultat de l'année 2022 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

Votants	25	abstention(s)	0	Majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

M. Maxime Punitharangitham constate que **M. François Bosson** prend place à l'instant ; pour la suite de la séance, **26 membres du Conseil général** sont donc présents, portant ainsi la majorité absolue à **14**.

2.2. Présentation du budget des investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec un excédent de charges de **CHF 3'039'952.90** pour un budget à hauteur de **CHF 4'425'634.75**. Comme annoncé en début de séance, **M. le Président** propose de prendre chaque point séparément.

2.2.1. Rapport de la Commission financière, examen et vote de chaque investissement

M. Franco de Andrea communiquera le préavis de la Commission financière au fur et à mesure du traitement de chaque demande de crédit.

2.2.1.1. Traversée de Promasens, ses aménagements et sa mise en conformité

Rubrique	Objet	Montant
6150.5010.11	Traversée de Promasens, ses aménagements et sa mise en conformité	CHF 150'000.00

M. Maxime Punitharangitham donne immédiatement la parole à **M. Bernard Savio** qui relève que le Service des ponts et chaussées, « section entretien », a avisé le Conseil communal en début d'année qu'il souhaite poser un tapis phonoabsorbant sur la traversée de Promasens.

La commune sera partenaire lors de ce chantier et profitera de réaliser des travaux de mise aux normes, notamment pour les trottoirs, les passages pour piétons et l'éclairage public, et installera des portails d'entrée pour ralentir la circulation. Elle profitera probablement de la situation pour refaire l'évacuation des eaux claires (EC) du quartier de Champ Dona. Les délais sont courts mais tout sera mis en œuvre pour réaliser ces travaux. Concernant les CHF 150'000.00 demandés ce soir, M. Bernard Savio donne un détail « grossier » de la situation, selon les informations transmises par l'Ingénieur du SPC, soit :

- CHF 30'000.00 à charge de la commune
- CHF 50'000.00 pour les deux portails d'entrée
- CHF 70'000.00 pour la réfection du trottoir (direction Oron jusqu'au garage Vaucher)

M. Franco de Andrea revient juste un peu en arrière et précise que la Commission financière a fait remarquer que l'article 3 du règlement des finances indique que « la limite d'activation est à partir de CHF 25'000.00 », et que des valeurs d'investissements sont au-dessous de cette limite. Il donne lecture de la suite du rapport de la Commission financière.

Concernant le point 2.2.1.1., la Commission financière émet un préavis favorable pour cet investissement.

M. le Président ouvre le débat. Au nom du Groupe Entente, **Mme Nicole Barbey** demande s'il y a eu une réflexion concernant l'emplacement du portail à la hauteur du garage Vaucher, notamment par rapport aux accès prévus pour la nouvelle école ? **M. Bernard Savio** confirme qu'une réflexion a eu lieu et qu'un bilan concernant cette traversée sera fait en fin d'année avec le responsable de l'entretien des routes du SPC. Il ne sait pas encore s'il y aura un portail ou pas, il ne peut pour l'instant pas en dire plus. N'est-il pas situé un peu trop à l'extérieur, s'inquiète **Mme Nicole Barbey** ? Elle craint que les automobilistes ralentissent au début et accélèrent ensuite. La solution est-elle la bonne ? **M. Bernard Savio** précise que cet aménagement est prévu dans les plans « Valtraloc » depuis 2010 ; c'est vrai que si l'école se construit, il y a déjà eu une étude qui a été faite, avec un rond-point vers la route qui part sur Auboranges. Des discussions doivent de toute façon encore avoir lieu à ce sujet ! **Mme Nicole Barbey** souhaite également savoir s'il est prévu de faire des lignes de marquage sur le nouveau revêtement, notamment pour faciliter la circulation de nuit. **M. Bernard Savio** explique qu'il y a plusieurs critères qui font que les lignes blanches sont supprimées sur les routes dans les traversées de certaines localités. Il en connaît un : supprimer les lignes blanches rendrait les conducteurs plus attentifs et les inciterait à ralentir. **Mme Nicole Barbey** n'est pas convaincue de cet argument ! Elle relève également qu'il manque de l'éclairage vers le passage pour piétons, à la hauteur du petit magasin, à Promasens ; c'est dangereux ! **M. Bernard Savio** relève que tous les passages pour piétons de Promasens seront rediscutés ; les endroits où ils seront marqués ne sont pas encore définis mais il a reçu une explication du SPC disant que tous ces passages pour piétons ne sont pas aux normes et qu'il serait moins dangereux de les supprimer. Mais s'il y a un accident, la commune devra répondre à un avocat. C'est donc aussi un sujet en discussion.

M. Gérald Borcard est surpris des réponses données et d'entendre parler de ce vieux serpent de mer ; il ne comprend pas que le dossier « Promasens » avance alors que nous votons encore pour des études pour le projet de traversée de Rue...et que cela fait 30 ans que cela dure. Il est choqué de ce qu'il entend ! **M. Bernard Savio** rappelle qu'il a reçu un message du SPC au début de l'année 2021. Il ne connaît pas les raisons qui ont été précipités les travaux à Promasens. Il explique seulement que le canton a un calendrier pour refaire les tapis dans les centres des villages. Mais la commune se devait de réagir et de profiter de l'occasion qui lui était donnée pour faire ces travaux. Quant à la traversée de Rue, cet objet sera repris ultérieurement !

M. Arnaud Boschung rebondit sur le point soulevé par Mme Nicole Barbey par rapport au portique ; il souligne que dans de nombreuses communes, plutôt vaudoises, des rajouts en couleurs sont marqués sur le sol pour donner une impression de rétrécissement de la chaussée. Cela permet ainsi aux gros véhicules de circuler tout en forçant le ralentissement.

M. Bernard Savio dit que cet aspect a été discuté et qu'il a même été évoqué l'idée d'aménager un 2^{ème} portail. Aujourd'hui, la commune est en discussion avec le Service qui s'occupe des abris de bus pour déplacer celui vers la ferme Jaccoud vers le nouvel immeuble. Si l'arrêt de bus est déplacé, il y aura assurément un rétrécissement de prévu. Aucune autre question n'étant soulevée, **M. le Président** propose ainsi de passer au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.2. Réfection du pont Sous Roche

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
6150.5010.76	Réfection du Pont Sous Roche	CHF 50'000.00

M. Bernard Savio explique que ce pont a été expertisé par un bureau d'ingénieurs, qui avait proposé de refaire complètement ce pont. Le Service des lacs et cours d'eau a été convoqué sur place et il est ressorti qu'il faut absolument réfectionner les deux culées et les fondations du pont pour freiner l'érosion.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet également un préavis favorable pour cet investissement. Sans commentaire, **M. le Président** propose de passer directement au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.3. Aménagement d'un nouveau columbarium au cimetière de Promasens

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
7710.5040.20	Aménagement d'un nouveau columbarium au cimetière de Promasens	CHF 30'000.00
7710.6320.00	Participation des communes d'Auboranges et Ecublens	CHF 14'100.00

Mme Antoinette Piccand relève que le columbarium est pratiquement rempli ; il reste actuellement 4 places mais le Jardin du Souvenir qui se trouve devant gêne et les urnes doivent être couchées. Un 2^{ème} columbarium identique à celui qui existe sera aménagé ; ¼ sera consacré au Jardin du Souvenir. Dans le columbarium existant, le tuyau en ciment sera scié pour pouvoir accéder aux 4 dernières places. Le délai de réalisation est de 3 mois. Cet aménagement sera commandé lorsque cela sera nécessaire, dans le courant de l'année. Une zone de tombes cinéraires sera également aménagée.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. **M. le Président** constate qu'il n'y a pas de question et passe directement au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants		26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	--	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.4. Remplacement d'un collecteur d'eaux claires dans le cadre des travaux de la traversée de Promasens

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
7101.5031.01	Remplacement d'un collecteur d'eaux claires dans le cadre des travaux de la traversée de Promasens	CHF 450'000.00

M. Patrick Périsset explique que ce point est en lien avec la réfection et la pose du revêtement phonoabsorbant prévues par le SPC. En consultant le PGEE, nous constatons qu'il fait mention d'une sous-capacité avérée sur le collecteur situé en face du quartier de Champ Dona. Le Conseil communal s'est dit que c'était la bonne occasion pour réfectionner ce collecteur et qu'il fallait ainsi saisir le train en marche.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. Ce point ne soulève pas de question.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.5. Etude du remplacement des collecteurs EC/EU et EP dans le cadre des travaux de la traversée de Rue

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
7101.5031.14	Etude du remplacement des collecteurs EC/EU et EP dans le cadre des travaux de la traversée de Rue	CHF 450'000.00

M. Patrick Périsset rappelle qu'il y a une année, le Conseil général a voté un crédit de CHF 75'000.00 en guise de participation financière aux frais d'ingénieurs pour la réfection de la partie supérieure de la chaussée, en collaboration avec le SPC, la bande de roulement étant à charge du canton. L'appel d'offres est à bout touchant et désormais, le crédit d'étude mis au vote ce soir concerne les réseaux souterrains (EC, EU et EP). Il y a déjà eu un avant-projet établi par le bureau d'ingénieurs Miaz&Weisser qui a consisté à faire des teintages dans les habitations existantes, des détections et des inspections par caméras du réseau existant. Toutes ces investigations ont été faites et ont abouti sur un avant-projet. Aujourd'hui, étant donné que le canton aura son mandataire pour la partie supérieure, la commune se doit d'en avoir un pour la partie souterraine et une bonne coordination du projet. Pour répondre à une question du Groupe Entente, il rappelle que la 1^{ère} étude date de février 2010, avec un concept de modération sur l'ensemble de la commune. On parle bien d'un concept et non pas du projet en lui-même. Ce mandat est passé au bureau « Valtraloc » qui a demandé des compléments.

En juillet 2011, ce même bureau a réalisé tout un dossier de mesures. Ensuite, entre 2015 et 2016, c'est le bureau Miaz&Weisser qui a pris le relais et a mené des études liées au réseau souterrain. Il demeurait beaucoup d'incertitudes sur la partie du bourg. Entre 2020 et 2021, d'autres démarches ont été entreprises pour activer ce projet auprès du canton. En janvier 2022, en cas d'acceptation de cette demande de crédit, le bureau mandataire du canton établira des plans de la future chaussée, les largeurs de trottoirs, des profils en long et en travers ; la coordination avec le bureau s'occupant du réseau souterrain est typiquement de ne pas positionner un regard d'eau claire sous la future bordure du trottoir. Il y a ainsi toute une coordination qui doit se mettre en place entre ces deux bureaux.

M. Bernard Savio profite aussi de parler de la traversée de Rue. Suite aux fuites d'eau répétées et aux coupures d'eau en juillet 2020, le Conseil communal a dû réagir sans délai pour éviter d'ouvrir à nouveau la route pour procéder à des réparations de la conduite d'eau. Conscient de la vétusté de cette conduite d'eau en fonte, qui rappelle qu'elle a plus de 100 ans, il a interpellé le SPC pour prendre des mesures provisoires avant le début des travaux de la traversée de Rue. Il a ainsi été demandé d'interdire le passage des camions. Le Conseil communal a argumenté cette volonté en expliquant que le passage répété à la rue du Casino fragilisait la conduite d'eau. Cette demande a été acceptée et mise à l'enquête dans le courant du mois de juillet. Les signaux « interdiction aux camions » seront d'ailleurs installés prochainement. En date du 23 août 2021, le Président du Conseil d'Etat, M. Jean-François Steiert, a accepté de recevoir un Conseiller communal pour parler de cette situation d'urgence exceptionnelle et surtout, dans le but de trouver une solution pour accélérer cette étape importante qu'est l'attribution du mandat à un bureau d'ingénieurs pour diriger les travaux de la traversée de Rue. Suite à cette entrevue, le dossier est à nouveau sur la pile ! Le rythme s'est donc accéléré avec :

- au début septembre, un appel d'offres
- le 25 octobre 2021, ouverture des offres
- le 15 novembre 2021, mise sur pied d'un comité d'évaluation (BAMO) et 6 bureaux d'ingénieurs remplissent les conditions
- le 19 novembre 2021, le comité auditionne le candidat n°1 ; ce candidat a été retenu à l'unanimité pour ce mandat
- Entretemps, une mise à l'enquête pour le rétrécissement vers la galerie Basler a abouti, avec sa mise en place en janvier 2022 ; cette mesure est expérimentale durant 1 année. Il est envisagé ensuite d'introduire la même mesure de l'autre côté pour forcer un trafic alterné.

Dans ces travaux d'évaluation, il y a aussi un délai pour remplacer la conduite à Rue ; ce dernier est fixé à la mi-2022 ! Le rythme a changé et cette conduite sera changée et les travaux de la traversée de Rue vont pouvoir débuter ! Il reste cependant encore beaucoup de travail d'ici le mois de février pour tout mettre en place.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. Cet objet ne suscite pas de remarques, **M. le Président** propose de passer ainsi au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	1	majorité	14	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.6. Etude de la liaison des réseaux d'EP Rue-Blessens

Rubrique	Objet	Montant
7201.5032.20	Etude de la liaison des réseaux d'EP Rue-Blessens	CHF 40'000.00

M. Patrick Périsset relève que nous parlons ici de l'adduction de la ville de Rue, dont l'alimentation en eau potable venait jusqu'à ces derniers jours, depuis Ursy. S'il y avait une coupure d'eau sur cette conduite, il n'y avait plus d'eau dans l'ensemble de la ville. Depuis une semaine, il a été mis en service un nouveau raccord depuis la STEP d'Ecublens ; ce dernier permet de remonter l'eau depuis le réseau de l'AVGG, en direction de la ville de Rue. C'est une amenée d'eau de secours car nous ne pouvons pas couvrir l'ensemble de la ville de Rue en alimentation depuis le bas. Nous avons ainsi l'alimentation principale depuis le haut, une alimentation de secours depuis le bas et celle qui est proposée à l'étude ce soir est une alimentation depuis Blessens pour sécuriser l'alimentation en eau potable du bourg de Rue. Cette mesure est inscrite au PIEP.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. Cette demande de crédit ne soulève pas de question.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.7. Etude de l'assainissement du secteur « Chavannettes »

Rubrique	Objet	Montant
7201.5032.22	Etude de l'assainissement du secteur « Chavannettes »	CHF 15'000.00

M. Patrick Périsset explique que cette mesure découle du PGEE car certains bâtiments se situent « hors zone à bâtir » mais dans le périmètre des égouts ; un assainissement avec un raccordement aux EU est donc nécessaire. Dans ce secteur, il y a plusieurs habitations et le principe de cette étude est de définir la meilleure solution commune pour ces bâtiments, avec un pompage en direction des garages de l'entreprise Périsset. C'est assez compliqué car il y a déjà une STAP à cet endroit-là. Il faudra définir si elle est suffisante et définir le meilleur concept. Un des objectifs de cette étude est de définir un principe, basé sur la jurisprudence cantonale mais aussi sur des réalisations similaires qui ont été réalisées par le passé, afin de fixer la répartition des coûts privés/commune. De plus, lors d'une prochaine séance du Conseil général, le Conseil communal présentera un arrêté communal qui fixera la répartition des coûts, en même temps qu'une demande de crédit pour ce secteur-là. La répartition n'est donc pas encore définie à ce jour.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. La parole n'étant pas demandée pour cet objet, **M. Maxime Punitharangitham** demande au Conseil général de voter.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.8. Contrôles séparatifs et intégration des raccordements privés sur les réseaux

Rubrique	Objet	Montant
7201.5032.15	Contrôles séparatifs et intégration des raccordements privés sur les réseaux	CHF 50'000.00

M. Patrick Périsset explique que la commune a réactualisé son PGEE en 2020. Celui-ci était essentiellement concentré sur les artères principales avec les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées communaux. Le travail qui serait effectué ici compléterait avec le cadastre du réseau privé la base de données. Pour la traversée, les informations collectées par le bureau Miaz & Weisser seront intégrées dans notre base communale ; dans les autres parties de la commune, cela permettra d'intégrer tous les raccordements et de faire des contrôles chez les privés (teintages des EC et EU) pour repérer les non-conformités et demander aux propriétaires les corrections nécessaires. C'est aussi une mesure du PGEE car des pollutions ont été constatées dans certains cours d'eau.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Président** suggère de passer au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.9. Réfection des places autour des compacteurs

Rubrique	Objet	Montant
7301.5033.41	Réfection des places autour du compacteur de Promasens	CHF 40'000.00

M. Patrick Périsset relève qu'aujourd'hui l'espace autour des compacteurs est en gravillon. Le but de cet investissement est de finaliser les travaux avec des enrobés bitumineux. Le Groupe Entente ne trouve pas très écologique cette démarche et il comprend la remarque. Toutefois, il donne quelques raisons qui justifient cet investissement :

- ✓ faciliter le déneigement
- ✓ faciliter le nettoyage du site (clous)
- ✓ pouvoir effectuer des marquages au sol pour éviter que l'accès soit encombré lorsqu'il y a des matchs de football, par exemple.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

Mme Nicole Barbey, en tant qu'utilisatrice de l'emplacement, trouvait au départ que cet investissement était une bonne idée ; ensuite, un membre du groupe a donné un argument écologique. Elle comprend bien les raisons invoquées par le Conseil communal mais il neige que quelques fois dans l'année et quant aux matchs, c'est aussi ponctuel ; personnellement, le gravier lui convient très bien et ces travaux pourraient être faits si dans quelques années, la déchetterie est agrandie. De plus, les coûts lui paraissent élevés. **M. Gaétan Mouron** rebondit sur la remarque de Mme Nicole Barbey et il s'est mis à la place des personnes à mobilité réduite et trouve important que ces personnes soient considérées ce soir.

Faire le revêtement bitumineux autour du compacteur est à son avis une bonne chose. De plus, d'un point de vue écologique, il relève que la fabrication des matériaux est Suisse et qu'il faut faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite en priorité. **M. Franco de Andrea** rejoint la remarque de Mme Nicole Barbey concernant le montant de cet investissement et craint que les marquages au sol ne soient de toute façon pas respectés. Il pense que seul un Sécuritas durant les matchs pourrait éviter des parcages autour du compacteur. **M. Olivier Pittet** trouverait plus intéressant de protéger les compacteurs des intempéries et demande au Conseil communal d'y réfléchir. **Mme Nicole Barbey** rappelle que ces compacteurs sont en leasing et qu'ils seront changés lorsqu'ils seront trop abîmés !

M. Olivier Pittet confirme le leasing mais précise qu'après 15 ans, ils seront propriété de la commune ! **M. Arnaud Boschung** rejoint l'avis de Mme Nicole Barbey par rapport au coût et estime que cet argent pourrait être investi différemment et d'un autre côté, il salue la remarque de M. Gaétan Mouron ; il n'est pas certain que le revêtement bitumineux apporte plus de confort mais pourquoi ne pas plutôt prévoir une petite rampe pour accéder au compacteur ? **M. Patrick Périsset** a pris note des remarques et regardera ce qui est possible de faire pour protéger les compacteurs des intempéries. Par rapport au coût, il rappelle que sur ce montant, il y a une part d'incertitude quant à la qualité des fondations, ce qui explique les coûts élevés.

La parole n'étant plus demandée, **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer au vote de cet investissement.

Vote : Cette dépense est **acceptée à une infime majorité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	3	majorité	14	OUI	14	NON	9
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.10. Etude relative au développement du potentiel touristique de Rue

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
8200.5290.00	Etude relative au développement du potentiel touristique de Rue	CHF 25'000.00

Tout d'abord, **M. le Président** remercie tous les participants à la matinée du 09 octobre dernier durant laquelle il souligne la qualité des échanges au sujet du patrimoine et du tourisme, avec une belle dynamique et beaucoup d'idées ; l'objectif est d'aller de l'avant durant cette législature et il est certain que la commission qui est en place aura bien du travail ! Sans transition, il passe la parole à M. Joseph Aeby pour la présentation de ce point.

M. Joseph Aeby souhaite dans un premier temps une très bonne soirée au nom du Conseil communal et remercie la presse et le public présents ce soir. Il rappelle très rapidement que cette étude est nécessaire à 2 étages :

- ✓ celui de la commune qui permet de prendre des décisions en toute connaissance de cause concernant le développement touristique dans la mesure de ce qui serait réalisable, raisonnable et économiquement possible. Le tourisme est une branche de l'économie, rappelle-t-il ! Si dans le futur nous souhaitons engager des fonds et créer un véritable potentiel touristique local, cela doit reposer sur étude faisabilité ;
- ✓ à l'autre étage, le plan directeur du district de la Glâne qui a été lancé il y a quelques mois et qui est la vision stratégique, avec quelques volets opérationnels de grande importance pour l'avenir ; ce plan va être réalisé avec une vision à 15 ans (+5 ans de retard) ; dans ce contexte-là, notre commune doit se présenter et démontrer ses intentions pour son développement.

C'est à ce moment-là que l'on pourrait intégrer le potentiel de la Ville de Rue comme le minerai touristique de la région.

Ce choix est extrêmement important puisqu'il va conditionner les investissements potentiels nécessaires. La commune a donc besoin de cette étude pour répondre aux besoins locaux et à la stratégie cantonale qui se met en place. **M. Joseph Aeby** indique également que le 19 janvier prochain, des groupes thématiques qui représentent tous les intérêts géographiques du district, se réuniront ; l'un d'eux concerne le tourisme. C'est à ce moment-là qu'on décide pour les 20 prochaines années quel est le potentiel touristique du district et c'est un train à ne pas manquer. Il ne suffit pas de se présenter mais il faudra l'argumenter et le justifier. Ce sont des engagements à moyen et long terme. Cette étude doit permettre de répondre à plusieurs questions :

- ✓ le développement touristique à Rue est-il viable ?
- ✓ quelles pourraient être les étapes d'un tel développement ?
- ✓ quel sera le budget prévisionnel pour sa réalisation ?

Si nous n'avons pas ces réponses, il est difficile de faire des prévisions. Il est donc raisonnable de répondre à ces questions pour avancer. Cet élément est strictement ciblé sur le développement touristique et n'a rien à voir avec nos intentions et les projets de développement de qualité de vie dans le cadre de notre communauté. Cette étude sera conduite par un professionnel et un groupe de travail dans lequel figureront des représentants de la commune avec des professionnels du tourisme.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

M. Arnaud Boschung salue les démarches entreprises par le Conseil communal et relève que la commission « Culture, Patrimoine et Développement » a été créée dans ce but et leur première rencontre est agendée au 13 décembre 2021. Le développement de Rue par le tourisme est une des solutions qui pourrait être retenue mais pas la seule ! Il aurait pour sa part aimé pouvoir étudier d'autres possibilités ou alternatives avant de s'engager dans une voie plutôt qu'une autre. Toutefois, après les explications données ce jour par M. le Syndic, il comprend mieux l'urgence de la situation et pense qu'il faut valoriser le travail accompli dans ce sens par l'exécutif afin que les choses avancent un peu. Il relève que cette offre est datée du 28.09.2021 et regrette que la commission n'ait pas été approchée plus tôt afin de pouvoir considérer d'éventuelles alternatives. Bien que cette offre ne nous engage en aucune manière à développer le tourisme dans notre région, le Groupe Entente aimerait qu'à l'avenir, et dans la mesure du possible, que le Conseil général et ses commissions soient informés plus rapidement des intentions du Conseil communal afin de pouvoir envisager et proposer des alternatives et de ne pas avoir pour seul choix d'accepter au risque de sabrer tout le travail effectué en amont. Au vu des enjeux futurs pour notre commune et afin de ne pas louper le coche, il faut ce soir accepter ce projet pour éviter de se fermer certaines portes et le développement de notre commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer au vote de cet investissement.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	26	abstention(s)	2	majorité	14	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.11. Construction d'une terrasse pour l'Hôtel-de-Ville

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
0290.5040.26	Etude Construction d'une terrasse pour l'Hôtel-de-Ville	CHF 245'000.00

M. Maxime Punitharangitham passe sans attendre la parole à **M. Pierre-Louis Fossati** qui précise d'emblée que l'avant-projet a déjà été présenté lors du dernier Conseil général et que par conséquent, il ne va pas relire le message au complet. Cette fois-ci, les budgets sont prêts, soit CHF 245'000.00...c'est cher tout en sachant que sur 30 ans, le coût pour la commune est de CHF 65'000.00 (ou CHF 2'166.00/an ou encore CHF 180.00/mois). Le solde sera rentabilisé par une augmentation du loyer du restaurateur. Quelques remarques faites lors des séances de groupes lui ont été remontées, notamment sur les heures d'ouverture du restaurant. Il entend aussi parfois des critiques avec les fermetures du lundi et du mardi ou des après-midis. Toutefois, **M. Pierre-Louis Fossati** explique que nous connaissons assez de villages où les restaurants ne fonctionnent pas. Ces derniers six mois, les journaux ont plus parlé de Rue pour son Hôtel-de-Ville que pour d'autres choses qui s'y passent. Nous avons aujourd'hui la chance d'avoir un Gault & Millau à 13 points dans notre commune. Le Conseil communal n'a pas envie d'aménager cette terrasse uniquement pour le restaurateur d'aujourd'hui. Si c'est fermé l'après-midi, il faut se demander si c'est parce qu'il n'y a personne ou parce ce que c'est fermé ? Un restaurant, c'est une entreprise, c'est des salaires, c'est des rentrées d'argent et on peut se poser la question si on laisse ouvert un après-midi pour servir une bière et deux cafés. De plus, à ce jour, qui veut venir boire un café dans le restaurant en plein été ? Par contre, s'il y a une belle terrasse derrière, il y aura certainement du monde. **M. Pierre-Louis Fossati** précise tout de mêmes que ces temps d'ouverture ont été discuté avec M. Sébastien Suard. Cet aménagement n'est pas lié au tenancier actuel mais aussi pour des futurs restaurateurs.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

Mme Michèle Senn remercie M. Pierre-Louis Fossati pour cette présentation et souhaite préciser la question du Groupe Entente. En effet, du moment où la commune fait un tel investissement, ne pourrait-elle pas avoir des exigences en matière d'heures d'ouverture ? Elle rappelle que lors du « Festival de littérature M. Franco de Andrea jeunesse » en octobre dernier, l'Hôtel-de-Ville était fermé l'après-midi et des remarques ont été faites à ce sujet. Dans ce genre de circonstance, ne pourrait-on pas avoir des exigences ? **M. Pierre-Louis Fossati** ne sait pas si on pourrait exiger le restaurateur à ouvrir dans ces circonstances. Peut-être pourrait-on le spécifier dans un bail ? Il pense néanmoins que ces détails passent par une discussion avant la manifestation. Aujourd'hui, le tenancier est libre de prendre ses vacances et de fixer ses heures d'ouverture à sa guise ! **M. Franco de Andrea** a juste une petite remarque qui va dans le même sens ; si le projet est intéressant pour l'Hôtel-de-Ville et la commune, nous sommes en train de développer le tourisme avec des moyens conséquents. Ce serait dommage que les visiteurs qui viennent à Rue se retrouvent devant une porte fermée. Pour répondre à **M. Pierre-Louis Fossati**, ce dernier reconnaît qu'aujourd'hui, ce n'est pas concevable mais si nous développons le tourisme, cela devra le devenir ! **M. Tanguy Chatton** rebondit rapidement sur les interventions de ses collègues et confirme qu'il est impossible légalement d'obliger quelqu'un de travailler à certaines heures. Cela fait partie de la liberté économique ! Il est par contre envisageable de négocier une clause dans un bail et il serait aussi préférable pour développer le tourisme de penser à modifier le bail avec une clause. **M Olivier Pittet** trouvait que le projet présenté était une belle esquisse, un joli style mais il n'aimait pas trop le toit qui était couvert, craignant ainsi d'assombrir la salle du restaurant.

Est-ce encore possible de changer la couverture ? **M. Pierre-Louis Fossati** confirme que beaucoup de choses sont possibles. L'avant-projet a été fait à titre gracieux par des entreprises de la région qui aiment bien venir manger ici. Si la demande de crédit est acceptée, ce projet sera repris par un architecte pour aller jusqu'au bout dans les démarches assurer la solidité de cette terrasse qui est très haute et faire en sorte qu'elle soit acceptée par le SBC. **Mme Nicole Barbey** relève que la remarque du Groupe Entente n'avait pas pour but d'exiger au restaurateur des ouvertures supplémentaires mais plutôt pour ouvrir le dialogue et la réflexion. **M. Pierre-Louis Fossati** l'a bien compris mais confirme avoir également été surpris que l'établissement ait été fermé ce samedi après-midi !

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. le Président** passe au vote de cet investissement.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	26	abstention(s)	1	majorité	14	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.1.12. Réfection de la façade de la salle des Remparts

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
0290.5040.27	Réfection de la façade de la salle des Remparts	CHF 20'000.00

M. le Président rappelle que cet investissement a été retiré de l'ordre du jour.

2.2.1.13. Réfection des écoles de Rue aux normes incendies

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
2170.5040.01	Réfection des écoles de Rue aux normes incendies	CHF 40'000.00

M. Pierre-Louis Fossati précise que suite à des contrôles de l'ECAB, de nouvelles normes sont applicables. Ils ont fait le tour du bâtiment et reçu une grosse liste de travaux à réaliser, dont certains liés à des changements de dénomination. Des discussions ont eu lieu avec le responsable de l'ECAB et ils ont mis le point sur les éléments essentiels pour respecter la loi et la sécurité des usagers. Trois offres ont été demandées à des entreprises spécialisées. Les travaux seront entrepris durant les prochaines vacances d'été.

M. Franco de Andrea, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. Aucune remarque n'est formulée ; **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer directement au vote cette demande de crédit.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.3. Vote final du budget des investissements

Tous les investissements ont été présenté et **M. le Président** propose de passer au vote final du budget des investissements.

Le budget des investissements de l'année 2022 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	Majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. Adoption du règlement communal relatif à l'AES

3.1. Présentation

M. Joseph Aeby commence par transmettre les salutations de M. Alain Chollet qui a subi une petite intervention chirurgicale et doit observer un peu de repos avant de reprendre ses activités. Le nouveau règlement communal relatif à l'AES est l'aboutissement d'une démarche débutée il y a quelques années déjà par Mme Magali Gianella. Il rappelle que nous étions dans une situation bancale où la commune de Rue exploite un AES et accueille des enfants des communes voisines, s'agissant du même cercle scolaire. D'un point de vue opérationnel, cela posait quelques soucis d'ordre administratif, cette situation n'étant pas tout à fait officielle en matière de réglementation. De plus, la question financière n'était pas réglée puisque les communes voisines ne participaient pas au déficit d'exploitation de l'AES. Rue a investi pas mal d'argent ces derniers mois pour répondre aux demandes de placement ; il était donc temps de mettre à plat avec nos voisins toutes les questions liées à ces 2 sujets. Les accords reposent sur deux documents :

- ✓ Le règlement communal relatif à l'AES : ce document est le même pour les 4 communes
- ✓ La convention : ce document n'est pas de la compétence du législatif : ce document règle la manière dont on gère l'accueil et la répartition des charges financières.

Même si d'un point de vue légal, la convention n'est pas à approuver par le Conseil général, il est tout de même intéressant de savoir comment ses accords ont été réglés avec la gestion.

- ✓ Une Commission de l'AES ; elle a les compétences pour s'occuper du quotidien
- ✓ Les communes se partagent la facture puisqu'il y a toujours des déficits d'exploitation. En effet, les parents paient le placement et les repas ; le solde est pris en charge partiellement par les subventions cantonales et communales.
- ✓ Dans la convention, les charges liées aux infrastructures (bâtiment) divisées par le nombre d'habitants) sont séparées du déficit d'exploitation (frais personnel, repas, l'accompagnement des enfants,...). Les charges liées aux infrastructures sont réparties en fonction du nombre d'habitants par commune alors que pour le déficit d'exploitation, la répartition est liée aux heures effectives de gardes des enfants, réparties dans chaque commune.

M. Joseph Aeby précise que ce règlement a été mis en consultation préalable ; il répond aux exigences des juristes et sera adopté dans les 4 communes en cette fin d'année. Il entrera légalement en vigueur au 1^{er} janvier 2022 mais aura un effet rétroactif calqué sur la rentrée scolaire 2021/2022. C'est un règlement-type appliqué de la même manière dans la plupart des communes du canton.

3.2. Débat et vote

Mme Magali Gianella rappelle qu'au départ, l'AES devait être uniquement à Rue pour avoir une forme de contrôle car il est parfois compliqué de parler avec les autres communes. C'était aussi pour garantir les places et privilégier la commune la plus grande. Par rapport à l'article 2 dudit règlement, le Groupe Entente a soulevé la question de inscriptions.

Sachant qu'il y a aujourd'hui une convention, est-ce qu'il y est prévu une éventualité que Rue soit prioritaire ? Une autre question s'est posée, en lien avec l'article 9 : expérience faite, le fait de pouvoir se désinscrire en tout temps, même s'il y a un préavis de 30 jours, est compliqué en termes de gestion. Cette question a été posée à la Présidente de l'AES qui a relevé que c'était quelque chose qui pourra être réglé. Le Groupe Entente voulait faire remarquer cet élément car à long terme, cela peut être difficile à gérer avec le personnel et les places d'accueil.

M. le Syndic confirme que la commune de Rue n'en tire effectivement aucun avantage ni priorité. A partir du moment où cela faisait partie du pot commun, tout est partagé. Les inscriptions seront validées dans l'ordre chronologique de leur arrivée. En ce qui concerne la désinscription, c'est un peu comme les transports scolaires. La difficulté est de trouver l'équilibre entre le service et les exigences. Nous avons été un peu dépassés car les demandes ont pris une telle ampleur que nous avons toujours couru derrière les besoins. Désormais, nous essayons d'avoir un coup d'avance. Dans les relations avec les parents, nous avons des difficultés à maîtriser certaines procédures. Nous tentons d'avoir la maîtrise de l'utilisation des bus scolaires mais il y a quasiment tous les jours des subtilités. Nous avons un peu abandonné l'idée d'avoir la maîtrise totale. Avec l'AES, on aurait la fâcheuse tendance d'être confronté à la même situation. Nous essayons de trouver le meilleur équilibre tout en étant conscient que d'une part, il est difficile de gérer la situation de manière policière et stricte et d'autre part, on essaie de raisonner les parents. Quelles sont les conséquences ? Si un repas commandé et n'a pas été servi en raison de l'absence d'un enfant, il est facturé. Notre personnel travaille à temps partiel donc nous arrivons à préparer le plan de travail jusqu'à 15 jours à l'avance sans trop de surprises.

M. Franco de Andrea demande si dans les prises de décisions, les voix sont au prorata du nombre d'habitants ? **M. le Syndic** répond qu'ils n'ont pas instauré ce principe, privilégiant avant tout le dialogue au sein de la commission. Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas été confronté à des choix qui pourraient péjorer les intérêts de l'une ou l'autre des communes. Nos voisins sont conscients que la commune de Rue paie plus. Nous avons ouvert une brèche dans la répartition des coûts du fonctionnement scolaire et cela a été reconnu comme injuste. Des choses vont changer dans la clé de répartition ces prochains mois. Nous ne pouvons partir dans le financement de l'école avec la clé de répartition actuelle.

M. Joseph Aeby répète qu'il n'a pas eu connaissance de souci. **M. Franco de Andrea** confirme qu'il n'y a jamais de souci du temps où tout va bien...dans d'autres associations, la commune a 1 voix sur 4 et paie les $\frac{3}{4}$! Il trouve un petit peu dommage ! **Mme Marine Clément**, membre de la Commission AES, confirme que tout n'est pas toujours facile ; ils se voient une fois par semaine durant 2 heures ; ses membres s'entendent très bien même si elles ne sont pas toujours du même avis et si besoin, les questions se posent plus loin ! Il y a eu beaucoup de changements avec ce nouveau bâtiment et il reste encore du travail pour améliorer les choses.

La parole n'étant plus demandée, **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer directement au vote de ce règlement.

Le règlement communal relatif à l'AES est adopté à la **majorité des voix** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	1	Majorité	14	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. Approbation des modifications des statuts de l'AGSO

4.1. Présentation

M. le Président demande à M. Patrick Périsset s'il y a un commentaire à apporter à ces modifications. Ce dernier précise que tout comme les autres objets similaires, ces modifications sont en lien avec le passage au plan comptable MCH2. Les statuts ont ainsi été mis à jour.

4.2. Débat et vote

M. Franco de Andrea revient sur l'article 24 qui traite de la limite d'endettement. Il y a une année, on s'étonnait de voir que certaines associations passaient de CHF 30'000.00 à CHF 50'000.00 pour de nouvelles dépenses. Dans le cadre de l'AGSO, on passe de CHF 75'000.00 à CHF 150'000.00, et de CHF 250'000.00 à CHF 500'000.00 pour le droit de référendum. Il s'agit d'une petite réflexion sur les montants. La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer directement au vote.

Les modifications apportées aux statuts de l'AGSO sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	Majorité	14	OUI	25	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

5. Approbation des modifications des statuts de l'APGS

5.1. Présentation

M. le Président demande à M. Christophe Martin s'il y a un commentaire à apporter à ces modifications. Tout comme le point précédent, ce dernier précise que ces modifications découlent de l'introduction de MCH2. En ce qui concerne la limite d'endettement, elle a été revue à hauteur de l'investissement pour la caserne, c'est un ajustement. Il souligne que les travaux de la caserne ont commencé et que les délais sont tenus. Si tout se poursuit ainsi, nous aurons la chance d'avoir la caserne pour la fin d'année 2022.

5.2. Débat et vote

La parole n'étant pas demandée pour cet objet, M. le Président propose de passer directement au vote.

Les modifications apportées aux statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	Majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. Approbation des modifications des statuts de la RGV

6.1. Présentation

M. le Président demande à M. Joseph Aeby s'il y a un commentaire à apporter à ces modifications. **M. le Syndic** souligne qu'à la différence des autres associations, la RGV n'investit pas. Elle a donc un règlement des finances très restrictif. Il y a une adaptation des statuts suite à la fusion de communes, avec une répartition du secteur géographique.

6.2. Débat et vote

Cet objet n'apportant pas de commentaire particulier, **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer au vote de l'adoption de ces modifications de statuts.

Les modifications apportées aux statuts de la Région Glâne-Veveyse sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	Majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Approbation des modifications des statuts du COG

7.1. Présentation

M. le Président demande à M. Joseph Aeby s'il y a un commentaire à apporter à ces modifications. **M. le Syndic** rappelle que nous sommes dans la même situation que les autres associations de communes. Il est vrai que dans ce cas particulier, on manipule quelques libertés financières plus élevées que d'habitude. C'est aussi une association qui grandit à la même vitesse que le développement de la population et qui se garnit d'autres activités comme l'Epicentre. C'est pour cela que les limites ont été revues mais sur le fond et la forme, il s'agit de nouveau d'adaptations liées à MCH2. Il n'y a pas de changements fondamentaux dans la destinée du COG.

7.2. Débat et vote

Tout comme les points précédents, cet objet ne soulève pas de remarque et **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer au vote de l'adoption de ces modifications des statuts du COG.

Les modifications apportées aux statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	Majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

8. Adoption du DDP « Fin-des-Fourches »

8.1. Présentation

M. le Président passe sans transition la parole à M. Joseph Aeby pour commenter ce point. Ce dernier demande à l'auditoire un peu de concentration car il faut bien comprendre de quoi on parle et surtout tenir compte du fait qu'entre tout ce qui a été dit jusqu'à aujourd'hui et ce jour, il y a un changement majeur : C'est la loi cantonale, avec une redistribution des cartes.

Quels sont les enjeux ? Les corps de sapeurs-pompiers de notre canton reposent dans la plupart des cas sur des associations communales locales ou régionales. Et pour le soutien technique et des interventions de force, les centres de renfort prêtent main forte. C'est l'organisation actuelle. En ce qui nous concerne, les 6 communes de la Glâne-Sud sont liées par le CSPI depuis plus de 20 ans. Les CR de Romont ou Oron interviennent si besoin. Cela fonctionne très bien et on nourrit des ambitions pour répondre à l'évolution des risques et prévoir une caserne pour réunir au même endroit des moyens d'interventions qui exigent maintenant l'équipement d'un camion tonne-pompe.

Pour répondre à ses besoins, le CSPI Glâne-Sud décide de construire une caserne. Pendant ce temps-là, le canton et l'ECAB mènent des réflexions sur le futur du Service du feu. Les structures actuelles ne répondent plus aux exigences et les communes ne sont plus en mesure de répondre aux besoins. Ils ont ainsi redécoupé le canton et créé des infrastructures d'intervention beaucoup plus professionnelles. Il est alors reconnu qu'une base de départ est nécessaire dans le Sud. L'idée est qu'avec un compas de 20 min, on puisse intervenir quel que soit la limite communale, voire de district. Le 1^{er} octobre 2021, le Conseil d'Etat a fait sa grande annonce et divisé le canton en 4 ou 5 organisations. Celle qui concerne désormais comprend la Veveyse, la Gruyère et la Glâne ; on ne parle désormais plus de 6 communes mais bien de 51 communes du sud du canton. Ces 51 communes gèrent déjà les ambulances et décident de réunir les feux bleus (police, ambulance et pompier) pour créer une équipe d'intervention efficace et organisée. Ce choix a été présenté et adopté par le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, nous partons sur une organisation nouvelle où nous sommes tous dans la même caserne ! C'est une nouvelle association de communes et c'est très embêtant car de notre côté, nous avons préparé toutes les démarches pour mettre à disposition notre caserne sous forme d'un DDP avec les 6 communes de la Glâne-Sud. Demain, ceci change ! Il n'y a pas de conséquences négatives ou financières mais beaucoup de temps a été investi pour construire quelque chose qui n'a plus lieu d'être. Il n'y a pas de risque mais un changement de structure et notre « nouveau locataire » sera les 51 communes des 3 districts fribourgeois. Nous avons 2 manières d'aborder ce changement politique : attendre la nouvelle organisation ou terminer ce que nous avons commencé car quoiqu'il arrive, il faut que dans la transition prévue au 1^{er} janvier 2023, toutes les parties concernées sachent sur quel pied danser !

C'est pourquoi nous allons signer ce DDP qui sera soit repris par la nouvelle organisation, soit transformé en contrat de bail par cette dernière. Ces négociations auront lieu en 2022, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Ce soir, on finalise officiellement par un acte notarié et la convention qui l'accompagne le fait de mettre à disposition notre terrain pour une caserne. **M. le Syndic** reprend les documents reçus.

- Le 1^{er} est le projet d'acte notarié qui va officialiser le DDP. C'est un moyen pour louer un terrain plutôt que de le vendre. Le bénéficiaire s'engage à le louer dans certaines conditions pour 49 ans.
- Le 2^{ème} document présente les modalités de calculs, sur la base des règles nous allons établi l'entente avec le superficiaire. Au lieu de découper le terrain, nous avons pris la totalité de la surface, à hauteur de 5368 m². Cette surface est valorisée à CHF 155.00/m² pour l'ensemble. Le prix d'achat est inférieur mais il faut tenir compte du fait que nous sommes aussi utilisateurs de cette parcelle avec les abris de Protection civile. La surface totale valorisée à CHF 155.00 donne une valeur potentielle de CHF 832'000.00. 2/3 sont affectés à l'Association de communes et le 1/3 restant, à charge de la commune de Rue :

$$\text{CHF } 832'000.00 * 2/3 = \text{CHF } 555'000.00.$$

Et comment encaisse-t-on le loyer ? Nous valorisons les CHF 555'000.00 avec le taux d'intérêts des loyers en Suisse (1.25% au 31.12.2021) et une marge de 0.35%. On ajoute un amortissement théorique de 1% qui est fixé par le Service compétent. Tout se calcul permet de trouver un intérêt de 2.6%. Ce capital de CHF 555'000.00 valorisé à 2.6% représente un loyer annuel de CHF 14'430.00. Si vous multipliez ce loyer annuel sur 49 ans (durée DDP), vous constaterez que vous avez encaissé plus que le prix du terrain mais que vous êtes toujours propriétaire du terrain. C'est le principe du DDP.

Nous devons ainsi valider ces documents pour terminer les démarches avec l'Association Pompiers Glâne-Sud. Ensuite en 2022, une rencontre sera mise sur pied avec les décideurs de cette nouvelle organisation et décideront ensemble comment les choses se passeront au 1^{er} janvier 2023. Il rajoute qu'il fait partie de la Commission des finances du groupe de travail de cette nouvelle organisation cantonale et sera personnellement bien informé de ce qui se prépare et des conditions de négociations pour valider ces conditions avec les nouveaux locataires.

M. Joseph Aeby propose d'entendre la Commission financière à ce sujet. **M. Franco de Andrea**, au nom de la Commission financière, précise qu'il ne s'agit pas d'un rapport mais cette dernière émet un préavis favorable à la constitution de ce DDP.

8.2. Débat et vote

M. le Président donne la parole à ses collègues du Conseil général qui n'ont pas de remarques à formuler. Avant de passer au vote, **M. le Syndic** souhaite apporter une précision car cet extrait de procès-verbal accompagnera l'acte notarié, il s'agit donc d'être très clair. Il demande ainsi aux membres du Conseil général d'accepter le projet d'acte notarié tel que soumis et les modalités du DDP « Fin-des-Fourches ». Il n'y a pas d'autres interventions, **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer au vote.

Le projet d'acte notarié tel que soumis et les modalités du DDP « Fin-des-Fourches » sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	Majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

9. Débat sur l'introduction d'un règlement sur les chiens

M. Maxime Punitharangitham passe la parole à M. le Syndic pour la présentation de ce règlement. Tout d'abord, **M. Joseph Aeby** rappelle que ce soir, le Conseil général ne votera pas le règlement mais il décidera si dans un délai proche, il souhaite en introduire un. Le Conseil communal soumet encore une fois un règlement-type et il souligne encore une fois que la marge de manœuvre de la commune est très restreinte. La commune peut décider :

- des endroits où on exige la tenue en laisse des chiens.
- du montant de l'encaissement de CHF 10.00 pour l'introduction des données dans Amicus
- du montant de la taxe

Le débat doit plutôt se faire sur la question de fond. Veut-on introduire un règlement sur les chiens et qu'est-ce qu'il nous apporte et qu'est-ce qu'il ne nous apporte pas ?

M. Sylvain Périsset explique que le Groupe Avica a émis le vœu d'introduire ce point à l'ordre du jour d'une assemblée. Il a quelques questions et remarques par rapport au document remis notamment :

- Quelle est la différence entre les articles 12 et 14. Ne pourrait-on pas tout regrouper dans un article ?
- Ce n'est pas parce qu'un règlement cantonal existe qu'il n'y a pas besoin d'un règlement communal. Sur 128 communes dans le canton, 102 ont introduit un règlement. Les communes voisines en ont toutes un et il voudrait éviter que Rue soit « une poubelle publique ». Il faut aussi montrer un signe fort à la population en démontrant qu'on ne fait pas n'importe quoi avec un chien. Un robidog coûte environ CHF 600.00 par année. Il estime qu'il faudrait environ à 15 à 20 robidogs sur le territoire.

Pour ce faire, il est nécessaire de trouver de l'argent car ce n'est pas aux impôts de prendre en charge ces coûts. C'est le principe du « pollueur-payeur ».

- Il a été touché dernièrement par un malheureux événement chez un agriculteur qui a perdu 2 vaches à cause de la néosporose. Ça ne doit plus arriver !

Mme Nicole Barbey a revu le débat du Conseil général du 14 janvier dernier et, même si elle est propriétaire d'un chien, elle n'est pas contre la mise en place d'un règlement. Elle trouve très bien cette démarche ; le règlement communal peut faire un petit rappel pour certains propriétaires de chiens (beaucoup d'entre eux sont disciplinés et respectueux). Elle a la même remarque que M. Sylvain Périsset en ce qui concerne les articles 12 et 14. Concernant le montant de l'impôt, il y aurait environs 160 chiens sur le territoire, ce qui représente annuellement un montant de CHF 8'000.00 de rentrée d'argent. En tant que propriétaire de chien, Mme Nicole Barbey n'a pas d'exigences mais des attentes ; en plus, des poubelles, ne pourrait-on pas prévoir un enclos pour permettre aux personnes âgées ou à mobilité réduite de laisser se défouler leurs chiens, sans déranger ? Elle se demande si la mise en place d'un tel règlement changera le comportement des propriétaires de chiens, sachant que l'on parle d'un petit pourcentage de propriétaires indisciplinés ?

M. Joseph Aeby répond que l'article 14 fait référence à l'article 2 al. 2 précise que le propriétaire du chien se rend au Contrôle des habitants pour annoncer toute modification de la situation. La commune indique le changement dans la base de données et encaisse un forfait. L'article 12 traite de la taxe.

M. Sylvain Périsset est d'avis qu'il n'y a pas besoin de mettre une somme à l'article 14 et qu'il suffit de l'intégrer à l'impôt. La commune doit équiper le territoire avec de nouveaux robidogs (Blessens et Gillarens) et actuellement, elle n'encaisse aucune taxe alors qu'il faut installer des robidogs, les vider et acheter des sacs. Le montant des coûts doit être divisé par le nombre de chien. Il rapporte d'ailleurs qu'il y a 2 mois, une commune glânoise a dû augmenter sa taxe de CHF 50.00 à CHF 75.00 car elle ne couvrait pas les frais effectifs.

M. Sylvain Chevalley est également propriétaire de chiens et accessoirement, très proche du monde agricole ; pour lui, le problème des chiens est malheureusement souvent lié à l'éducation du maître. Il y a le problème des sachets mais aussi celui des crottes non ramassées. Nous savons tous que l'être humain a beaucoup de peine à ramener ses déchets à la maison, que ce soit des crottes de chiens ou des restes de pique-nique, ce d'autant plus depuis l'introduction des taxes pour évacuer ses déchets. Il trouve normal que les détenteurs de chiens paient un impôt mais il faut aussi stimuler les gens à utiliser les robidogs, en mettant à disposition des installations. C'est bien au propriétaire de payer ces équipements. De plus, ce règlement permet d'attaquer un propriétaire qui gère mal son chien et de se retourner contre lui, ce qui est difficile sans règlement.

M. Franco de Andrea revient sur l'utilité d'avoir un règlement qui permet d'intervenir auprès du propriétaire, avec une base légale à disposition. Quant à **Mme Nicole Barbey**, elle se demande si on ne pourrait pas faire un règlement pour les propriétaires de chiens ou alors, trouver une tournure pour que la personne se responsabilise car c'est elle qui éduque son animal.

M. le Président clôt le débat et pense que le Conseil communal reviendra avec une proposition lors d'une prochaine séance. Il propose un vote consultatif pour être sûr des intentions du Conseil général et demande de se prononcer sur l'énoncé suivant :

« Le Conseil général est-il favorable à l'introduction d'un règlement sur les chiens ? ». Cette demande est **acceptée à la majorité des voix** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	1	Majorité	14	OUI	24	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

10. Divers

10.1. Présentation du projet de mise à l'enquête du parking

M. le Président donne la parole à M. Bernard Savio qui, avant de visionner un petit film sur le projet de mise à l'enquête du parking à Rue, donne quelques explications. Au début des discussions relatives à la mise à l'enquête de ce parking, on lui a posé la question si les responsables de ce dossier étaient prêts à souffrir ? En effet, faire parking et renaturer un Champ de Foire au milieu d'un site protégé, ce n'est pas de la souffrance mais un parcours du combattant. Cela fait 6 mois qu'il aurait dû être mis à l'enquête mais à chaque fois, nous sommes renvoyés à nos études par le SBC ; **M. Bernard Savio** en arrive à deux réflexions. Tout d'abord, c'est plus facile de construire un immense bâtiment au milieu d'un pré pour parquer des voitures de luxe qu'un parking qui peut servir à la population pour ses activités et ses foires. Il comprend que les collaborateurs scientifiques du SBC, quand ils arrivent à Rue, ont mis le costume des architectes du 12^{ème} siècle et pensent que ces murs larges de 70 cm à 80 cm et que la place doivent être renaturés de la même manière. Et ils sont en opposition face à une jeune et dynamique architecte qui comprend la commune et estime que le parking n'est pas l'élément le plus important mais que c'est le Champ de Foire qui doit être mis en avant. Le Conseil communal souhaite aussi construire une place de jeux, - pas seulement pour la cour de récréation car l'école est amenée à déménager-, pour les citoyens du bourg et de la région. Il y a cependant chaque fois quelque chose qui ne convient pas. Après 6 mois, le Conseil communal a décidé d'aller de l'avant et de mettre à l'enquête cette 5^{ème} variante. **M. Bernard Savio** relève que par chance, l'architecte ne dépassera pas le budget malgré les allers-retours à répétition jusqu'à Fribourg, les téléphones et les prises de rendez-vous pour faire avancer ce projet.

M. Bernard Savio propose de commencer par le visionnage de quelques photos-montage et ensuite de visionner un petit film.

La parole n'étant pas **demandée**, **M. Maxime Punitharangitham** passe sans transition la parole à M. le Syndic qui souhaite faire un point de situation sur le projet de fusion.

M. Joseph Aeby relève que ce projet a fait couler pas mal d'encre ces derniers mois, avec des rebondissements. Ce point précis figure aux ordres du jour des communes voisines qui se sont mises d'accord pour faire une présentation identique.

Il rappelle que le 14 février dernier, la population s'est prononcée par le biais des urnes sur une étude de fusion à 6. Sur ces 6 communes, 5 ont dit « oui » et Ursy a dit « non ». Au soir de ces résultats s'est posée la question de savoir si on donnait une suite. Ecublens ne voulait pas attendre et souhaitait aller de l'avant. La discussion a été ouverte sur le projet de fusion « Ecublens-Rue ». En parallèle, les autres communes voisines ont désiré discuter ensemble et le 31 août dernier, les 4 communes se sont rencontrées pour rediscuter de la suite du projet. Sur la base de ces conclusions, elles se sont tournées vers Montet pour qu'elle mette un sondage sur pied pour prendre la température de sa population et voir si le projet à 5 reste ouvert... les citoyens de la commune de Montet se sont prononcés le 07 novembre dernier. Dite commune, en se basant sur le résultat des urnes, a décidé d'aborder la question avec Ursy.

Les 4 communes restantes forment le cercle scolaire ACER ; c'est aussi celles qui devraient bientôt investir pour une école centralisée, avec un investissement entre 15 et 20 millions. Cette école pourrait alors être le mortier de la construction politique de la région. Les autorités ont donc finalement décidé de se revoir les 4 pour aborder une étude de fusion.

Pour éviter des allers et venues, les exécutifs ont décidé de prendre la température de la population avec un vote consultatif le 13 février prochain ; les habitants des 4 communes se prononceront sur l'opportunité d'une étude de fusion. Le résultat de ce sondage sera déterminant pour la suite à donner au projet. Aujourd'hui, nous n'avons plus de communes pauvres. Auparavant, les fusions étaient liées à des difficultés financières ou sous-équipées en équipements de base. De nos jours, nous avons moins de nécessité et des problèmes de « riches » à gérer. Pour lancer une fusion à ce jour, il faut être visionnaire pour préparer le futur et trouver une certaine motivation, quels sont les avantages, quels sont les inconvénients, que faire mieux ? Il y a des « pour » et des « contre ». On peut avoir l'impression de céder une partie de son pouvoir de décision et de son autonomie. C'est peut-être mettre une distance un peu plus élevée entre la population et les élus. C'est aussi tout le tissu politique communal qui se dilue avec une perte possible de l'identité villageoise. **M. Joseph Aeby** pense pouvoir affirmer que la grande majorité des élus des 4 communes est plutôt favorable à cette fusion, en tout cas à poser la question à la population de partir avec le projet « bis ».

Dans le matériel de vote, il y aura un argumentaire et il espère une grande mobilisation des citoyens. Si le principe d'étude est accepté, en général, il y a une ouverture qui va dans le sens du projet.

Le 13 février au soir, dépendamment des résultats, les exécutifs décideront comment ils mettront en route le processus suivant qui consiste à mettre en place le comité de fusion et des groupes de travail sur des sujets thématiques qui permettent de construire une nouvelle commune. Un communiqué de presse qui confirme nos intentions sera diffusé le 18 décembre 2021, après la dernière assemblée de commune.

M. le Président remercie M. Joseph Aeby pour cette présentation qui suscite une remarque de la part de M. Franco de Andrea. Ce dernier rappelle que lors du vote du 13 février 2021, la question était posée de telle manière que « c'était 6 ou rien ». **M. Franco de Andrea** demande s'il y aura une question subsidiaire qui préciserait que les communes qui acceptent continuent le processus même si elles sont que 2 ou 3. **M. Joseph Aeby** relève qu'il s'agit d'une bonne question car nous nous retrouvons exactement dans une situation que nous ne voulions pas, avec une carte à trou. Il pense très sincèrement que si une commune refuse, nous prenons la décision de ne plus en parler car il y a aussi une question de crédibilité. Ce sera soit « en avant, soit on arrête ». Nous ne pourrons pas éternellement parler de fusion. Le défi, c'est d'être visionnaire et de voir plus loin...mais nous n'avons pas de situation préoccupante dans le sens de la pérennité d'une commune. La pression vient du fait qu'aujourd'hui des gens étudient pour nous la redistribution du territoire politique, avec une aspiration vers le haut. Nous ne pourrons pas éternellement parler de fusion, ni pour la population, ni pour le personnel.

M. Franco de Andrea explique que sa réflexion va dans ce sens-là. Il demande si le projet de fusion avec Ecublens serait aussi abandonné. **M. le Syndic** confirme qu'il pourrait l'être mais il faut positiver et transmettre un message positif à la population. Il faut être à 90% de « oui ». Ce projet doit être soutenu, on ne peut pas étudier éternellement un projet de fusion.

Mme Nicole Barbey arrive à la conclusion suivante : si la population est en majorité favorable, les personnes qui sont « contre » ne pourront pas aller contre cette décision ? **M. Joseph Aeby** confirme que c'est effectivement le cas, notre pays fonctionne sur une démocratie directe. Par ailleurs, il voit difficilement comment un membre d'un exécutif pourrait encore se mettre en travers. Il estime aussi que les exécutifs ont mûri car la décision de partir à deux a un peu ébranlé les élus-es de manière positive !

M. Olivier Pittet trouve bien que l'école cimenter cette fusion même si on peut y voir un avantage ou une obligation ; il trouve sympathique d'avoir un projet. Dans la vision, une fois que la fusion est faite, les choses se mettent en place et permettent de rassurer...

M. le Président relève qu'il n'y a plus de remarque à ce sujet et passe la parole à M. Franco de Andrea qui relève que cette année, tout le monde a été confronté à MCH2 et remercie M. Christophe Martin d'avoir fait le tour des groupes pour expliquer la problématique.

M. Franco de Andrea relève que MCH2 complique la donne et il souhaite savoir si le Conseil général pourrait recevoir une formation, notamment pour comprendre les termes. Il adresse cette demande de formation pour faire le travail de lecture et être plus efficace.

M. Christophe Martin remercie M. Franco de Andrea pour ses compliments et rappelle que des formations ont été mises sur pied par l'ACF. Néanmoins, il y a toujours la possibilité d'organiser un cours ou de faire une demande auprès de l'Association des communes fribourgeoises ou l'organe de révision. **M. Franco de Andrea** confirme avoir participé à ces cours mais relève que les questions apparaissent face aux documents. **M. Christophe Martin** peut faire une formation générique mais si l'on souhaite la rendre plus pointue, il faut être clair sur le besoin. Tout est possible. **M. Maxime Punitharangitham** regardera avec le bureau pour organiser une formation.

M. Bernard Savio donne une information sur l'avancement du dossier des routes communales et surtout, une réponse à l'intervention du 16 mai 2019 de M. Sylvain Périsset qui relevait que le Conseil général votait des crédits sans savoir quels avaient été les coûts réels. Voici un petit retour sur le montant des travaux des routes de La Maillarda et Les Cergnes, informations reçues le 02.12.2021 :

Etape 2 - La Maillarda / Les Cergnes :

Conseil général :	CHF 540'000.00	dont CHF 150'000.00 de subventions
	CHF 390'000.00	montant net

Coûts réels :	CHF 529'491.00	dont CHF 217'143.00 de subventions
---------------	----------------	------------------------------------

Le montant final à la charge de la commune se monte à **CHF 312'000.00** alors que le crédit était de CHF 390'000.00. La prochaine étape commencera en février et se terminera à la fin septembre 2022.

M. Pierre-Louis Fossati relève que le nouveau site internet est en ligne. Il y a encore des informations à rajouter mais la base est là. Il y a une série de photos en haute résolution qui peuvent être téléchargées gratuitement. Ce site sera tenu à jour régulièrement avec des informations culturelles et historiques sur Rue.

M. Olivier Pittet donne le rapport de la Commission Energie et explique que cette dernière s'est réunie 3 fois et a parcouru le rapport d'Anergy+. Ils sont allés voir ce chauffage à Saxon et à Zinal. Ces communes sont contentes d'avoir mis cette technologie en place mais que cela demandait du courage et qu'il y a une part de risques. La Commission Energie aimerait rencontrer un expert indépendant pour être sûr de ce qui sera présenter dans le futur, et inviter les citoyens et le Conseil général à une présentation.

M. Pierre-Alain Deillon a une question par rapport à la nouvelle école. Y aura-t-il un montant au budget pour le projet d'étude ? **M. le Syndic** répond que le projet d'école a changé de catégorie. Jusqu'à aujourd'hui, les études ont été financées en votant des budgets dans le cadre du cercle scolaire, montants répartis entre les communes. Pour la prochaine étape, nous changeons de catégorie : ce sera un avant-projet et nous voterons sur 200 ou 300 mille francs et nous parlerons désormais **d'investissement**.

C'est un crédit d'étude très important qui devra encore être discuté avec les 3 autres communes et le groupe de travail. Le 2^{ème} élément qui va directement dans ce complément d'information, c'est que la commune de Rue a rencontré la DAEC pour régler la question du terrain. En effet, le terrain qui se situe à la sortie de Promasens est en zone d'activité. Il a été sélectionné pour l'implantation de l'école mais un changement d'affectation en zone d'intérêt général est nécessaire. Il est indispensable d'avoir ce changement d'affectation sur l'ensemble des surfaces pour mettre en place un projet pour les prochaines décennies. Dans le cadre de la procédure, la commune a obtenu le droit d'être entendu qui paraîtra dans la FAO de la semaine prochaine. L'exécutif sera reçu en janvier par le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement et nous allons valider, - ou pas-, les modifications du PAL, pour pouvoir travailler de manière plus sûre la construction d'une école dans cette zone. Dès que la question du PAL sera réglée, les exécutifs viendront avec un « gros chiffre » pour le crédit d'étude de cette future école.

Pour terminer avec l'école, **M. Joseph Aeby** revient sur une question posée dans un groupe par rapport à l'AES et la suite des travaux dans la 2^{ème} villa. Dans les faits, M. le Syndic précise que la commune n'a encore pas acquis officiellement le 2^{ème} bâtiment et n'a pas encore détaillé le projet en sachant ce que l'on met dans ces volumes.

Il faut par contre déjà penser à un agrandissement de l'AES mais on ne peut pas faire d'autres activités que celles qui sont en lien avec l'enfance dans ce bâtiment.

M. Maxime Punitharangitham précise que la prochaine séance du Conseil général a été préfixée **au jeudi 12 mai 2022**, à 19h30 !

Mme Sophie Bosson a une question pratique et demande si au niveau des défibrillateurs, il est envisageable d'en poser un ailleurs dans la commune. **M. le Syndic**, de mémoire, relève que si un défibrillateur a été installé à Promasens, c'est depuis que la centralisation de tous les lotos à Promasens. C'est l'Association de la salle polyvalente qui a fait ce choix. Mais le Conseil communal n'a jamais eu la réflexion d'en mettre un ailleurs dans la commune. Il est possible d'en mettre un à Rue. Il prend note de cette demande.

M. le Président passe la parole une dernière fois à M. le Syndic qui souhaite passer aux réjouissances de la soirée puisque cette année, 2 collaboratrices fêtent 30 ans de collaboration et 1 collaborateur, 10 ans de service. Mme Françoise Vaucher, concierge, et M. Bernard Héritier, surveillant de déchetterie, sont absents ce soir. Enfin, la dernière dans la liste, c'est notre boursière communale, Mme Christine Fardel-Ottet qui fête ses 30 ans de fidélité à la commune, et qui a débuté son activité dans la commune de Promasens. Ce soir, il a le plaisir de lui offrir un bouquet et au nom des autorités et de la population, elle est remerciée pour son engagement sans faille, son sens du service à la population et sa fidélité. Un grand MERCI et des applaudissements !

Mme Christine Fardel-Ottet remercie les autorités et partage ce bouquet avec tous les gens qu'elle a côtoyé durant ses 30 ans...C'est beaucoup de choses dans une vie !

M. le Syndic précise encore qu'au niveau de l'Administration et du domaine scolaire, le Conseil communal va renforcer ses effectifs en engageant du personnel. Ils sont en train de mettre en place des cahiers des charges et des profils. Il profite également de sa prise de parole pour remercier les élus pour leur engagement et rappelle que l'exécutif est ouvert à toute proposition qui irait dans le sens d'un meilleur partage et d'une meilleure communication. Il est important de garder ce contact et ces échanges pour évoluer ensemble pour le bien commun. Il remercie ses collègues du Conseil communal et l'équipe du personnel communal et souhaite de Belles Fêtes et une Excellente Année 2022.

M. Maxime Punitharangitham remercie chacun et chacune qui a contribué au bon déroulement de cette séance, c'est-à-dire le public, le Conseil communal, les employés communaux, la secrétaire communale, la boursière, ses collègues du Conseil général et du bureau. Ce soir, le Covid s'est de nouveau invité à la fête et il n'est malheureusement pas possible de partager un apéro tous ensemble mais un petit cadeau, préparé par M. Sylvain Chevalley, sera distribué à chaque participant.e. M. le Président le remercie et lui passer la parole afin que ce dernier puisse nous détailler le contenu.

M. Sylvain Chevalley précise que tout au début, il était prévu de déguster une glace artisanale puis une raclette au lait de brebis. Le Covid en a décidé autrement...La commune lui a alors demandé de préparer un petit sachet de gourmandises vaudoises pour une dégustation ; il y a glissé des 2 portions de raclette de brebis, une topette de Villette, du popcorn au gruyère et un gobelet de glace aux noisettes. Il remercie la commune de lui avoir donné l'opportunité de présenter ses produits.

M. Maxime Punitharangitham prend une dernière fois la parole pour souhaiter à toutes et tous, ainsi qu'à leurs proches, de Belles Fêtes et une Excellente Année 2022. La séance est levée à 23h09.



Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Maxime Punitharangitham

Cynthia Buache Mesot

Date à retenir pour 2022 :

Jeudi 12 mai 2022 : Séance du Conseil général des comptes

Merci d'en prendre note dans votre agenda !

Annexe I : rapport de la Commission financière (résultat et investissements)